

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
Du 31 août 2020**

Table des matières

1. Appel	3
2. Approbation de l'ordre du jour	3
3. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Communal des 25 mai et 15 juin 2020. 3	
5. Communications du Bureau	5
7. Préavis Municipal N°07/2020 : Concernant une demande d'autorisation de porter au budget des années 2021 à 2025 un montant équivalent à un point d'impôt communal au maximum, soit environ CHF 170'000.- /an ou CHF 850'000.- pour 5 ans, destiné à la reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la Région de Nyon (DISREN 2, période 2021-2025) ;	10
9. Préavis municipal N° 09/2020 : Comptes 2019	11
10. Préavis municipal N° 10/2010 : Rapport de gestion 2019.....	12
12. Annonce et préavis futurs	15

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi que le public.

La Secrétaire procède à l'appel : 39 membres sont présents et 8 sont excusés et 3 absents (M. Christian Brügger & M. Philippe Fouchault & M. Charles Emile Ramel).

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet à approbation l'ordre du jour au Conseil Communal qui l'approuve à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 25 mai 2020.

Mme Elvira Rölli demande la correction suivante :

P.5 - 5èmes ligne : dans l'aquifère et non pas « *dans le taquifaire* ».

M. Denis Berger demande la modification suivante :

P.5 : Il explique que « dans le libellé est écrit 25 traversant Arzier – Le Muids et sur les photos on voit le village d'Arzier mais pas de Le Muids. »

Il dit qu'il ne parlait pas des photos, mais simplement du goudronnage et de préciser sur quel village. Il dit qu'il n'y a qu'une appellation pour les 2 villages qui s'appellent Arzier–Le Muids. Ce goudronnage n'a rien avoir avec le Muids, c'est sur un tronçon à Arzier.

Il dit qu'il a constaté à la lecture de ce PV beaucoup d'anomalies dans les tournures de phrases, que beaucoup de mots sont répétés et que des mots ne sont pas à leur place. Il appelle à refuser ce procès-verbal afin qu'il soit rédigé correctement.

Mme la Syndique demande les modifications suivantes :

P. 3 – 10/11èmes lignes : « *Elle informe qu'il arrivera la question des coûts qui ne sont pas encore connus, mais il y a déjà 1800 heures de travaillent par les employés communaux, près de la moitié ont été mis en quarantaine préventive, pour l'équipe forestière.* ». Cela doit être remplacé par : « Elle informe qu'il arrivera la question des coûts qui ne sont pas encore connus : déjà 1800 heures non travaillées par les employés communaux, dont près de la moitié en raison d'une mise en quarantaine préventive de 10 jours de l'équipe forestière. »

P.8 : une réflexion globale sur la rue et *non réfection globale de la rue.*

P.9 : Remplacer : « elle explique que ce préavis a été validé le 24 février » par ce préavis a été validé le 24 février en séance de Municipalité et

P. 11 : « *reprise énergétique sur le chauffage à distance* » par la reprise du chauffage à distance.

Suite à ces modifications, **le Président** soumet à approbation le procès-verbal du 25.05.2020 tel que modifié. **Il est accepté par 22 oui, 7 non et 6 abstentions.**

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 15 juin 2020.

M. Denis Berger explique que les procès-verbaux sont les reflets des discussions des conseillers et conseillères, qu'ils seront archivés à vie dans les archives communale et qu'il se pourrait que l'on y recherche des dossiers. Qu'en est-il si on lit des anomalies comme dans le premier procès-verbal (celui du 25.05.2020) ? Il ajoute que ces procès-verbaux ne sont pas signés par le Président et la secrétaire. Il ajoute qu'à la page 8 (PV du 15.06.2020), il est écrit : « *Le Président dit qu'il faut refuser le préavis et il sera renvoyé en municipalité* ». Monsieur Berger dit que le Président n'a pas le pouvoir d'accepter

ou refuser un préavis. Il ne doit que gérer la séance. Des erreurs ne comme celle-là vont être archivées et si elles sont ressorties dans 5 ou 10 ans de nos archives, que vont dire les générations futures ? Il dit que ces PV ne sont pas corrects et ne sont pas faits selon les enregistrements. Ils ne reflètent pas les mots qui ont été dits ainsi que certaines remarques faites par des conseillères et des conseillers, M. Berger appelle de nouveau à refuser le procès-verbal de la séance du 15 juin 2020.

Le Président précise que les PV sont enregistrés et que celles et ceux qui désirent vérifier peuvent demander sans autre l'enregistrement. Il prend note des modifications.

Mme Elvira Rölli demande une modification à la page 14 M. Boris Muri s'écrit MURY.

M. Nicolas Ray dit avoir eu deux interventions et qu'honnêtement il ne se rappelle pas avoir dit cela : Page 5 - point 8. « *La salle est occupée par des sociétés locales, sportives, une des personnes a estimé le droit de bail une audience est prévue le 7 juillet afin de de trouver des possibilités* » il demande de réécouter l'enregistrement et de corriger. Les corrections ont été effectuées et on peut lire maintenant : « Pour information, l'une des personnes qui occupe la salle a estimé être soumise au droit du bail et a déposé une requête à la Commission de Conciliation en matière de baux à loyers auprès de la Préfecture ; une audience est prévue le 7 juillet. D'autres solutions sont en cours pour cette personne. »

Et à la page 11 : « *il explique qu'il faut changer les chaudières qui sera un coût de la Commune avec les impôts qui devra financer ces travaux* ». Il précise qu'il a voulu dire que nous qui devons assurer le financement des chaudières, et que cela sera un coût pour la Commune, payé par les impôts.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley dit que le rapport de l'AISGE a été envoyé avant la séance et pendant la séance il y a eu une correction de M. Nicolas Ray. La nouvelle version a été renvoyée le 17 juin mais qu'actuellement l'ancienne version est toujours sur l'Extranet.

Mme la Syndique rappelle qu'elle n'était pas présente à la séance du 15 juin et a dû essayer de comprendre en lisant le PV. Elle se dit très étonnée de ne pas avoir plus de remarques de la part des conseillers. Effectivement, ce PV sera archivé et pourrait être ressorti lors d'une procédure judiciaire ; que d'autres personnes pourraient lire ces PV. Madame la Syndique dit qu'elle ne comprend pas vraiment si M. Denis Berger a bien dit « *avoir des doutes sur les relations sur ce Conseil ce soir* » ; pour M. Frédéric Boy : a-t-il vraiment dit « *ne pas comprendre ces 380'000.- francs* ». Finalement M. Ivané Ohanessian a-t-il dit réellement « *la Municipalité de l'époque était pionnière en développant sa forêt, en appliquant les plaquettes dans le chauffage à distance* » et M. Julio Calmi « *car selon le contrat ce qui est brûlé on doit le payer à l'exploitation forestière de la commune* ». Elle ne comprend pas et demande que ce PV soit relu et corrigé, qu'il puisse ensuite être archivé en bonne et due forme.

Mme la Syndique encourage les membres du Conseil à refuser ce PV afin qu'il soit corrigé et respecte l'usage d'une majuscule pour la Commune, la Municipalité, Monsieur, Madame et rappelle que la commune s'appelle Arzier – Le Muids.

M. François Esselborn dit qu'il a sursauté et qu'à certain moment a eu de la peine à comprendre ce qui était écrit dans ces procès-verbaux. Par contre, il explique avoir participé à la mise en place de cette salle et de la sono aussi bien à cette séance qu'à la précédente. Il explique qu'il a été répété par le Président que les gens devaient parler à haute et intelligible voix, il demande à tous de faire un petit effort afin que l'enregistrement soit optimal. Il rappelle au Conseil communal que dès le moment où l'on constate des fautes, il serait avenant d'écrire à la secrétaire avec copie au Président. Ce dernier peut alors prendre la décision de contrôler, réécouter et de corriger le PV. A ce moment il est possible d'accepter ou de refuser un PV à l'assemblée suivante.

M. Patrick König demande quelle est le substrat légal de l'enregistrement de nos débats. Il explique qu'il y a quelques années, des notes étaient prises, que l'on s'attachait à reporter le sens général de la discussion, et parfois cela donnait lieu à des correctifs si la discussion n'était pas respectée. Les rapports étaient plus clairs. Actuellement la tendance veut que l'on retranscrive mot pour mot tout ce qui a été dit et entendu dans l'enregistrement ; cela donne ce genre de « charabia ». M. König se demande quelle est la légitimité ; l'enregistrement ne devrait-il pas être une aide ? Finalement y a-t-il une obligation de retranscrire tout ce qui a été dit ? Ne devrions-nous pas tout simplement revenir à une prise de note comme chaque étudiant le fait lors de ses cours et qu'au final cela se rapporte au sens de la discussion et non pas aux mots qui ont été prononcés.

Le Président réplique qu'effectivement n'y a aucune obligation légale d'enregistrer, c'est juste une aide. Il semblerait qu'au début de la législature il y ait déjà eu ce débat, à savoir que les PV devaient être plus clairs ou moins clairs, et les débats plus « light ». Finalement il a été voulu d'avoir plus de détails dans les PV de manière à ce que cela formalise beaucoup plus les discussions. Maintenant il y a le revers de la médaille et comme l'a dit M. Esselborn, dans un environnement comme celui-ci les enregistrements sont relativement délicats à reporter sur papier.

M. Denis Berger reprend la parole et dit que la Préfecture devrait normalement recevoir les préavis avant le Conseil et quelle est sensée pouvoir lire ce qui a été décidé sur le procès-verbal 10 jours après le Conseil. Il précise aussi que c'est le Préfet qui lui a communiqué cela, et lui aurait dit que la Commune d'Arzier-Le Muids était la seule commune qui ne jouait pas le jeu. La préfecture serait censée contrôler les documents.

M. Frédéric Boy demande de réécouter l'enregistrement car à la page 11, il dit qu'il ne parlait pas d'une perte de 24'000.- francs mais de 240'000.- francs qui était liée à l'amortissement de la chaudière. En page 12 il ne se souvient plus, mais ne comprend pas la phrase « *il est demandé de dépenser 120'000.- francs pour permettre le raccordement à Romande Energie* » il pense que c'est : demande 120'000.- francs pour donner la concession à Romande Energie.

Mme la Syndique dit qu'il aurait été bien que M. Frédéric Boy annonce ses modifications, car si les conseillers envoient leurs modifications et que le PV est modifié quelle serait la version du PV qu'ils accepteraient ce soir.

Suite à ces commentaires **le Président** soumet le procès-verbal tel que modifié de la séance du 15 juin 2020 au vote : **il est refusé par 21 non, 2 oui et 9 abstentions.**

4. Communications du Bureau

M. Frédéric Guilloud demande à ce que la version du premier PV (25.05.2020), modifiée ce soir, soit renvoyée.

Le Président annonce que le bureau a reçu de la part la M. Vincent Grandjean une lettre de démission qu'il lit. **Voir annexe 1.**

Il informe que lors du prochain Conseil, ce dernier devra procéder à l'élection d'un nouveau membre à la Commission des Finances pour remplacer M. Vincent Grandjean.

Il annonce que la Municipalité a annulé la séance du Conseil communal de fin septembre faute de préavis à présenter. Le Président explique que l'élection pour la Commission des Finances se fera

également au mois de novembre et il espère aussi réintégrer la salle du Conseil en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique regrette la démission de M. Vincent Grandjean qui était un pilier du Conseil. Elle prendra contact avec lui afin de le lui dire de vive voix.

Concernant ses communications : Comme déjà dit, elle informe que le forestier-bûcheron M. Damien Caspar a quitté son poste aujourd'hui et qu'il est remplacé par M. Justin Boillat qui a été engagé et qui a commencé le 17 août. Pour l'administration communale Mme Tânia Figueira Correira a commencé le 3 août en tant que nouvelle apprentie employée de commerce.

Elle informe que le contrat avec la Poste a été dénoncé pour le 31 octobre étant donné qu'elle déménage dans les nouveaux locaux de DENNER. En conséquence M. Michel Pannatier quittera sa fonction à la fin de l'année, son poste étant lié à l'agence postale. Elle explique que les travaux du cimetière sont terminés, que le budget du préavis devrait être respecté. Concernant les manifestations à venir, Madame la Syndique informe que la sortie des aînés est annulée et que pour le reste, les décisions seront prises au fur et à mesure selon l'évolution de la situation sanitaire.

Pour finir : un retour sur la Fête du 1^{er} août. La tournée s'est bien déroulée et elle remercie toutes les personnes qui y étaient.

M. Nicolas Ray a 3 communications : Il explique que la rentrée scolaire a commencé sous des auspices difficiles, mais qu'après une semaine tout semble s'être bien passé ; en particulier pour les enfants de la classe des 6P qui est montée à St-Cergue. Il dit que pendant l'été il a pu récolter les besoins des parents que ce soit en termes de transports ou d'accueil parascolaire et qu'il a reçu deux ou trois confirmations de parents qu'après une semaine tout avait l'air de bien se passer. Il dit qu'il y a déjà eu la soirée des parents à Saint-Cergue et que les choses se mettent en place. Pour l'école d'Arzier tout va bien aussi ; les enseignants trouvent leurs marques avec des nouvelles règles. Il en est de même pour Genolier, il dit être encore en phase de finalisation, mais tout a l'air de bien se passer.

Concernant le remplissage des structures parascolaires, un retour sera fait après les vacances d'automne, car pour le moment il y a encore des variations, mais sans surprises. Toutes les structures ont l'air relativement pleines. Il profite de rappeler l'inauguration du « Relai du Bas » et invite l'audience à venir visiter cette nouvelle crèche en précisant que toutes ces dames auront beaucoup de plaisir à vous accueillir avec un apéritif à la clé. Toujours concernant l'accueil, Monsieur Ray dit que concernant le postulat de M. Vincent Grandjean relatif à une éventuelle sortie du RAT, celui-ci n'est pas oublié. Il explique qu'il était en phase d'être terminé quand le RAT est venu avec une proposition « *nouvelle convention entre le RAT et les structures* ». Il a fallu réétudier cette nouvelle convention et réadapter l'ensemble de la réponse au postulat en fonction de ces nouvelles données. Il espère vraiment que la Municipalité pourra présenter sa réponse d'ici la fin de l'année.

M. Christian Dugon, concernant le chauffage à distance, communique que 4 offres sont rentées, dont une pour l'entier et les trois autres partielles.

Il informe que le « **skate-park** » a fait l'objet de quelques réclamations du voisinage et c'est pour cette raison qu'il va être rénové par l'entreprise Bally afin d'insonoriser et d'améliorer le site.

Pour le Stand de tir, la demande d'assainissement des cibles a été acceptée avec un permis de construire pour effectuer les travaux.

L'ORPCi a tenu cette semaine son Assemblée Générale. Les comptes 2019 ont été approuvés, le budget 2021 a été approuvé de même que la réfection urgente de la toiture du bâtiment de la CEP à Prangins ainsi que la Révision des Statuts, ceci à l'unanimité. Il décrit le travail sur ce sujet.

A l'époque de la reprise du bâtiment il y avait un plafond d'endettement de CHF 1'000'000. — mais que l'ORPCi désirait l'augmenter à CHF 3'000'000. — pour effectuer différents travaux sur le site tout en sachant que nous étions locataire dans ce bâtiment repris par la Confédération avec un droit de superficie. Ce bâtiment demandait des travaux, comme se raccorder aux eaux usées, équiper les cuisines pour pouvoir augmenter la troupe. C'était l'un des arguments pour la modification des statuts. D'autre part une modification faisait également suite à une demande de quelques-unes des 47 communes membres qui souhaitaient une meilleure représentativité des Conseils communaux. Ces modifications des statuts ont été acceptées par l'Assemblée Générale. L'ORPCi va devoir maintenant préparer un préavis type qui sera distribuée aux communes et qui devra être accepté par elles. Il espère pouvoir aller de l'avant avant la fin de cette législature avec ces nouveaux statuts qui ont été acceptés par l'Assemblée Générale.

Mme Elvira Rölli annonce que la phase 3 (haut du village d'Arzier et de la Chèvrerie) pour l'installation d'émetteurs à distance des compteurs d'eau continue. Elle informe de la mise à l'enquête (du 18.08 au 17.09.2020) pour le puits de captage des Coteaux, elle explique aussi que le robinet de la place de jeu du village de Le Muids est en cours de pose, que les sources ne vont pas bien ; la Raisse est à zéro, les Coteaux arrivent encore à alimenter le village de Le Muids et la clinique de Genolier avec la source du Montant. Ce dernier est limité à un pompage de 3800 litres par minutes (la commune de Gland s'est retirée comme cela est prévu dans la convention en cas de pénurie d'eau. Un petit quota alimente encore Arzier et Genolier et il est compensé avec la SAPAN qui doit faire attention à l'équilibre des bassins entre les Sendys et les Coteaux pour ne pas trop tirer sur la réserve du Montant. Cela représente des calculs précis de la part des fontainiers pour la surveillance des réseaux.

Mme Rölli annonce de mauvaises surprises concernant les travaux de canalisations pour le tronçon entre la gare de Le Muids et la route cantonale en raison de diamètres différents utilisés lors des réparations faites au fil des ans. Il va falloir piocher dans la rubrique « divers et imprévus » du préavis pour changer une plus grande partie de la canalisation qui sera dorénavant en béton. En effet, cette canalisation récolte les eaux claires des routes et que dans ces eaux claires il y a trop de gravier abrasif. Autre mauvaise nouvelle : En creusant à la hauteur de la route cantonale, il a été trouvé une très ancienne et très importante canalisation qui alimente en eau sous pression le bas du Village de Le Muids et la Fin d'Elez. Cette canalisation se situait au-dessous des canalisations des eaux usées et des eaux claires qui normalement doivent être placées en dessous d'une canalisation d'eau sous-pression ; ceci afin d'éviter tout risque de pollutions. Cela signifie d'importants travaux supplémentaires à cet endroit afin de placer les canalisations dans la bonne position. Cette canalisation d'eau sous pression date de 1964. Ces travaux supplémentaires se trouveront dans le budget du plan d'investissement pour les cinq années avenir et couteront dans les CHF 300'000.--.

Mme Rölli annonce encore que les travaux des Bossons Audry vont commencer la semaine prochaine. Revenant sur le sujet des sources elle informe qu'un avis de restriction d'eau sera distribué mercredi afin de sensibiliser la population sur la consommation d'eau.

Pour terminer, elle demande d'accorder la parole à M. Boris Mury afin de répondre à d'éventuelles questions.

M. Patrick Hübscher dit avoir quelques informations : Concernant les routes, il explique que le panneau « céder le passage » du Chemin de la Rencontre, qui est dans le village d'Arzier, sera remplacé par un « Stop », ce qui augmentera la sécurité de ceux qui sortent de ce chemin pour rejoindre la route cantonale. Concernant l'aire d'arrêt du Bochet, il dit que depuis un temps certain, le personnel communal essaye de réguler le lieu. Des visiteurs de passage passent la nuit dans leurs véhicules et profitent d'utiliser les buissons comme latrines. Cela pose un problème sanitaire. Pour réduire cet excès de véhicules, des gros cailloux ont été posés pour éviter le parage de véhicules sur la pelouse

et des concentrations de véhicules ; un peu comme le cirque Knie. Il ajoute que cela n'a pas suffi à ralentir les nuitées et explique que sur le site « **park4night** » on peut voir de jolies photos du Bochet où l'on peut lire « **un joli spot pour une nuit** ».

Une mise à ban a été demandée avec la pose d'un panneau « **interdiction de stationner** » de 23h00 à 8h00. De ce fait, la Gendarmerie pourra verbaliser. Sur le domaine privé du Bochet, un panneau « **interdiction de camper** » sera placé, mais là, la Gendarmerie ne pourra pas verbaliser. Donc, ces 2 panneaux seront installés pour réguler les visiteurs du Bochet, mais cela ne les empêchera pas de faire des pique-niques sur les tables pendant la journée. M. Hübscher explique que cet été la Commune a été passablement active en matière de travaux routiers. Premièrement, il y a eu le passage du Pont « **passage à bétails** » sur la RC 25, terminé avec une semaine d'avance sur le plan initial. La déviation sur la route des Sendys, que l'on craignait, vu l'étroitesse et le manque de place pour croiser, s'est, finalement, bien passée, sans accident, et même si le code de la barrière du haut des Sendys devait être tenu secret, ce qui n'a été pas été le cas, les utilisateurs ont bien joué le jeu en refermant la barrière. Concernant la phase 3 des travaux concernant la pose du revêtement phono-absorbant, il explique que, pour ceux qu'ils ne savaient pas, que le tapis roulant de la route s'est soulevée 2 jours après sa pose, car il n'avait pas pris sur la partie porteuse. Plus précisément, toute la phase 1 a dû être refaite depuis la gare du village d'Arzier jusqu'au bâtiment de l'administration communale. Heureusement, il n'y a pas eu de frais pour la Commune. C'est pour cette raison que les travaux ont duré un peu plus longtemps que prévu. Le jour de la rentrée des classes, il y a eu pas mal d'activité dans la rue du Village en raison des déviations dues à la réfection du phono-absorbant sur la RC 25. M. Hübscher explique, également, que le trafic dans la rue du village a été géré d'une façon édifiante par 2 agents « **Protectas** » qui ont réglé les flux, de concert avec un employé communal posté au niveau du « **passage à piétons** » devant l'école. La signalisation au sol a été aussi refaite selon les souhaits de certains conseillers communaux accompagnée par la pose d'un « **capteur de vitesse** » qui permet aux automobilistes de connaître leur vitesse.

Pour finir M. Hübscher annonce que la « **facture sociale** » s'appelle maintenant « **PCS** » (**Participation à la Cohésion Sociale**) dont le mot cohésion peut faire réfléchir. Il dit qu'en lisant les journaux, et selon les avis de certains spécialistes, le mot cohésion pose un gros problème. Selon lui, la cohésion n'est pas encore atteinte. A l'issue de cette nouvelle participation à la cohésion sociale du 25.08, l'UCV (Union des Communes vaudoises), les Communes membres et le Canton ont trouvé un protocole d'accord s'intitulant « Rééquilibrage financier » ou diminution progressive de la facture sur 8 ans. Dès 2021, elle sera allégée de 25 Millions, puis progressivement pour atteindre un allègement de 150 Millions en 2028. Comparé au budget 2020 de la facture sociale de 825 Millions à la charge des communes, le montant de 25 Millions représenterait un abattement de 3% pour 2021 et de 18% en 2028. Quel serait l'impact pour notre commune ? M. Hübscher explique que dans le budget 2020, la facture sociale s'élève à 4.3 Millions. Cela signifie que pour Arzier-Le Muids l'impact de ce protocole, en 2021, ne serait que de 130'000,- francs ou 74 Centimes sur 1 Franc de point d'impôt. Il fait également remarquer que ce protocole d'accord est très éloigné du modèle de financement de 1/3 pour les Communes et 2/3 pour le Canton, défendu par le passé, et qui aurait dû représenter un abattement 275 Millions en faveur des Communes en 2021. Aujourd'hui, on propose aux communes 25 Millions ce qui représente 130'000,- francs pour Arzier-Le Muids. M. Hübscher souligne qu'en 2004, lorsque les Communes ont accepté d'aider le Canton, 3 ans plus tard, en 2007, l'accord était mis en place, à savoir une répartition de la facture sociale entre le canton (2/3) et les communes (1/3 sur les augmentations). Aujourd'hui, il est demandé aux Communes d'attendre encore 8 ans pour obtenir finalement une répartition de 36,7%, ce qui ne correspond pas aux 33% attendus.

Par ailleurs la réalité montre que la facture sociale, entre 2015 et 2020, a augmenté de 4,5% par an. En faisant une projection, cela signifie que le montant total de la facture sociale de 1,8 Milliards en 2020, pour les 8 prochaines années, augmentera, au taux de 4.5% par an, à 750 Millions en 2028, dont 250 Millions à la charge des Communes. Dans ce cas, l'augmentation de la part revenant aux Communes

serait alors plus forte (250 Millions) que l'aide apportée par le Canton (150 Millions) en 2028, soit un écart de 100 Millions en défaveur des Communes. La Municipalité, à la majorité, reconnaît que cet accord n'est pas suffisant et ne soutiendra pas le texte qui doit être approuvé le 17 septembre 2020 à l'assemblée générale de l'UCV. La Municipalité porte aussi à la connaissance du Conseil communal l'invitation lancée par Mme Byrne Garelli et M. Romanens, tous les deux députés, de se joindre, soit au Comité d'Initiative, soit de soutenir l'initiative à l'adresse E-mail suivante : « initiative@sos-communes.ch », afin de préparer le lancement d'une initiative populaire portant sur la réforme de la facture sociale vaudoise entre le Canton et les Communes. M. Hübscher précise qu'à son sens « **la participation à la cohésion sociale n'est pas encore atteinte** ».

Pour terminer, il demande au Président d'accorder la parole à Mme la Boursière, ce qui est accepté.

M. Philippe Esseiva demande à M. Dugon ce que concernent les offres du chauffage à distance.

M. Christian Dugon lui répond que l'une des offres correspond à celle de Romande Energie dans son intégralité et les autres concernent uniquement la chaufferie et le service existant avec des possibilités d'inclure l'entretien et de dépannage par la société. En aucun cas, cela ne concerne la partie du haut.

M. Patrick König fait une remarque à M. Hübscher concernant le Bochet. Il explique qu'il est un habitué des promenades dans cette région et qu'il n'a jamais vu des déchets tels que ceux photographiés à la Plage de Nyon. D'autre part, il dit qu'il a fait connaissance d'une famille zurichoise ainsi que des vaudois qui campaient sur cette place du Bochet. Il ne comprend pas la nature des remarques de M. Hübscher et n'a jamais eu l'impression d'avoir un campement tel que celui du cirque Knie. Il demande donc quelles sont les nuisances de ces quelques campeurs qui s'installent sur cette place.

M. Patrick Hübscher pense que les constats n'ont pas été faits aux mêmes heures et aux mêmes endroits. Concernant les latrines, il invite M. König à une visite guidée. A propos des véhicules qui y passent la nuit, actuellement moins fréquenté, il précise que la place du Bochet n'est pas équipée pour le camping de nuit.

M. Patrick König réplique qu'il y a un précédent aux « **Abériaux** » et que là-bas, il y a des toilettes. Il a aussi pu constater que des véhicules y passaient la nuit.

M. Patrick Hübscher répond que les « **Abériaux** » ne sont pas du ressort de son dicastère.

Le Président dit qu'il n'y a plus de débat et que le sujet est transmis à la Municipalité.

6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales.

M. Philippe Esseiva pour l'APEC n'était pas présent lors de la séance, il n'a pas de communication.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley pour l'AISGE n'a pas de communication.

M. Philippe Esseiva pour le Conseil Intercommunal du Conseil Régional, informe que l'assemblée du Conseil Régional s'est tenue le 20 juin à Gland. **Voir annexe 2.**

Mme Gwendoline Nydegger pour le RAT informe la séance du RAT a eu lieu le 18 juin, **pour le compte-rendu, voir Extranet CC – 200831 Dossier RAT.**

M. François Esselborn délégué d'Arzier-Le Muids auprès du Conseil Intercommunal de l'Association Intercommunale du SDIS Nyon-Dôle donne un bref compte-rendu de la séance du Conseil Intercommunal du 30 juin 2020 (voir Extranet CC – 200831 Dossier SDIS NYON-DÔLE) et annonce qu'une séance concernant le budget 2021 est agendée au 29 septembre 2020.

7. Préavis Municipal N°07/2020 : Concernant une demande d'autorisation de porter au budget des années 2021 à 2025 un montant équivalent à un point d'impôt communal au maximum, soit environ CHF 170'000.-/an ou CHF 850'000.- pour 5 ans, destinés à la reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la Région de Nyon (DISREN 2, période 2021-2025).

Le Président demande à la Municipalité si elle désire ajouter quelque chose, ce qui n'est pas le cas.

M. Jean-Marie Weyer lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°07/2020 tel que proposé par la Municipalité.

M. Patrick Weber lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°07/2020 tel que proposé par la Municipalité.

M. François Esselborn demande si hypothéquer les budgets des cinq prochaines années pour un total de 850'000.- francs n'est pas mal venu et si la Municipalité a sollicité le **DISREN** pour un quelconque projet ?

M. Nicolas Ray répond : Oui la Municipalité a sollicité le **DISREN** pour une subvention pour la salle triple de gymnastique de la future école du **BIX**.

M. François Esselborn réplique que la Municipalité a sollicité le **DISREN** mais n'a rien obtenu étant donné que tout est en suspens. Il explique que si l'on regarde les différents préavis qui ont été accordés par le **DISREN** on peut voir que cela concernait principalement la Côte, mais que le Pied du Jura n'était pas trop concerné par ces investissements. M. Esselborn se demande si c'est un manque de sollicitation de la part de la Commune ou si ce ne sont pas uniquement les intérêts de la Côte qui sont vraiment défendus.

M. Philippe Esseiva répond en relisant son rapport « **Préavis 55/2020** » concernant la démarche participative inventaire « **la Givrine de demain** ». Est-ce que « **la Givrine de demain** » est sur la Côte d'en bas ?

M. Eric Jaquet demande quels sont les chiffres des dernières années de la participation communale ? Est-ce que les CHF 170'000.- francs sont un plafond ?

Mme Elvira Rölli répond qu'effectivement la question peut se poser. Pourquoi bloquer ces CHF 850'000. — ? Elle explique que l'on ne sait pas trop où en seront les finances communales et que si l'on regarde les 3 dernières années (2017, 2018 et 2019) chaque année 1 point d'impôt a été mis au budget pour le **DISREN** et que durant ces 3 dernières années jamais le point d'impôt n'a été utilisé. C'est comme une provision. Les chiffres prouvent que l'on n'est pas arrivé à ce point d'impôts. Mme Rölli explique la page de la participation de la Commune et dit qu'il est vrai qu'il y a beaucoup de projets qui touchent les bas et que la commune d'Arzier-Le Muids est vers le haut. Même si tout se passe en bas, tout le monde utilise les routes pour se rendre au travail, pour aller au cinéma, au théâtre et encore faire du sport. Le haut a peu de projets. Celui des « **Dappes-Dôle** » est un énorme et un beau projet pour le tourisme. Mme Rölli reprend la liste des projets du **DISREN** et explique le relevé annuel pour la Commune (2017, 2018 et 2019). Arzier-Le Muids a participé, par exemple, pour le parking de

la Givrine, pour un montant de CHF 13'603. — dans un montant solidaire total de CHF 574'560. — dont un montant des tiers de CHF 225'000. — et pour la Région un montant de CHF 349'560. —. La commune a plus payé dans le projet « **Dappes-Dôle** ». Elle a payé CHF 73'821. — sur un montant solidaire total de CHF 16'234'000.- soit une part solidaire des Communes pour un total de 14 millions, et une participation de la Région pour un montant de CHF 2'132'000. —. Mme Rölli explique ce qui est important dans cette organisation « **DISREN** », c'est que seuls on ne fait pas grand-chose. Ces magnifiques projets qui nous concernent tous sont souvent en bas, sauf la Dôle. Le fait de participer et d'être solidaires dans le **DISREN**, cela permet de lever des montants énormes et de réaliser des projets qui ne pourraient pas se faire sans ce dispositif.

Il n'y a plus de remarques, Le Président passe au vote.

Le Préavis municipal N° 07/2020 est accepté à une large majorité (33 oui, 1 non et 2 abstentions)

M. Boris Mury remercie pour la confiance et ajoute que la Commune de Nyon a également accepté ce soir de soutenir le DISREN. Pour compléter son information et avec un rapide calcul ; pour tout ce qui se passe en haut, en nombre de préavis, cela représente 43%.

8. Préavis municipal N° 09/2020 : Comptes 2019

Le Président demande à la Municipalité si elle désire ajouter quelque chose, ce qui n'est pas le cas.

M. Jean-Marie Weyer lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°09/2020 tel que proposé par la Municipalité.

Le Président passe en revue les différents comptes par rubriques.

M. Nicolas Vout se pose des questions en rapport avec l'état de la dette de la Commune qui est la dette par habitant quasiment la plus élevée depuis 2015 et demande à M. Hübscher comment est-ce qu'il juge l'état des finances communales. Voir : « **endettement historique à la page 53** ».

M. Patrick Hübscher le remercie pour la qualité de la question et lui répond qu'à chaque fois qu'il regarde les comptes de la Commune il se pose toujours la même question : « **quelle est la direction que l'on veut prendre pour les années futures et surtout de savoir si l'on aura les moyens** ». Il explique qu'il est très difficile de prévoir, pour les personnes physique et encore plus difficile pour les personnes morales, les revenus aléatoires ; il faut donc se poser la question : « **est-ce que la Commune, pour les 5 prochaines années, est en bonne forme** ». Il dit répondre de manière honnête : « **La Commune a un souci majeur qui est son autofinancement. Un jour il faudra trouver une solution et augmenter la marge d'autofinancement. Par le biais des impôts c'est un peu facile (peu efficient), car comme expliqué dans le rapport de Gestion, la facture sociale va en prendre 65%, voire plus, tandis que les revenus fiscaux baisseront. Tout ce que l'on va percevoir, par le biais des impôts fiscaux, sera pour la facture sociale. Aujourd'hui, la visibilité n'est pas suffisante pour augmenter les impôts car on ne sait pas comment 2020 sera et surtout comment l'on va sortir de cette situation sanitaire du COVID 19. Les répercussions ne sont pas connues. Etant donné que la situation est gelée au niveau du plan d'aménagement, cela aura aussi un impact sur les revenus futurs. Lorsque les éléments seront analysables alors on pourra évaluer une augmentation d'impôts** ». M. Hübscher précise que pour augmenter les impôts il faut avoir de bonnes raisons et il trouve que pour l'instant il n'y a pas tous les éléments pour le faire. Concernant la dette et, par rapport à cette législature, elle a diminué par habitant. L'effet sympathique est qu'il y a plus d'habitants, ce qui diminue un peu la dette per capita. Hélas les revenus diminuent aussi. « **Il y a plus d'habitant et les revenus baissent** » ce qui veut dire que les apports n'ont pas été aussi importants. Quelque part il y a une dilution discrète des

revenus. Donc, il faut faire très attention. Par contre le bon signe pour la dette est que l'on a les moyens de l'entretenir dus à une charge d'intérêts minime. On peut aussi se demander si le poids de la dette est déraisonnable par rapport au début de la législature. La dette a très peu augmenté par rapport à l'augmentation des investissements. Chaque franc emprunté va à l'investissement et non aux comptes de fonctionnement. Dans les comptes 2019, on peut voir que la trésorerie a baissé suite aussi aux financements d'investissements. M. Hübscher ajoute que l'équilibre entre besoins d'investissements, dette et trésorerie a été géré de manière appropriée.

M. Frédéric Boy demande une explication sur le principe de l'augmentation. Il dit qu'en regardant l'augmentation en 6 ans cela l'affole pour l'année prochaine et que finalement sur les impôts perçus la grande majorité repart au Canton en raison des calculs de coefficients qui montent. M. Boy demande si l'on a une influence ou si cela se décide au Grand Conseil. Il comprend que cette charge péréquative a été introduite pour l'égalité des communes ; mais quand il voit la rapidité avec laquelle elle monte, que les revenus d'impôts stagnent et qu'il n'y aura pas de nouveau habitant ces prochains mois, il se demande quelle va en être l'influence ?

M. Patrick Hübscher répond qu'à la page 35 il y a un relevé des « **charges péréquatives historiques** » qui reprend les comptes 2013 jusqu'à 2019. Dans le tableau récapitulatif, effectivement, il est relevé qu'en 2018 les revenus fiscaux étaient de CHF 11'269'000. — et qu'en 2019 ils s'élèvent à CHF 11'121'000.—. Il y a donc une baisse, mais curieusement les charges péréquatives, qui s'élevaient en 2018 à 59% des revenus fiscaux, sont passées à 64% en 2019. Ce qui restait de disponible pour la Commune en 2018 s'élevait à 41% et en 2019 à seulement 36%. Dans la colonne de droite on peut voir ce que cela représente en impôt par habitant. Malheureusement cette cohésion sociale est un « lapsus » ; en fait il n'y a pas de cohésion. Les vœux des communes étaient de retourner aux proportions 1/3 et 2/3 au Canton. Dans les faits, la participation pour les Communes sera en 2028 de 36% au lieu de 33%. Selon M. Hübscher l'augmentation projetée, due au renchérissement de la Facture Sociale, à la charge des Communes sera de CHF 250 millions, donc un écart de 100 millions par rapport à l'aide du Canton de CHF 150 millions en 2028. Il se demande si politiquement une nouvelle répartition de la facture sociale peut s'imaginer. Si les communes n'arrivent pas à dialoguer avec le Canton, alors soutenir, à titre individuel, l'initiative populaire lancée par « initiative@sos-communes.ch » pourra peut-être faire changer les choses. Dans le cas contraire, nous serons condamnés à être les dindons de la farce. La situation deviendra compliquée car les impôts devront être augmentés sans pour autant obtenir l'autonomie fiscale recherchée.

M. Frédéric Boy redemande à M. Hübscher pourquoi cette charge évolue avec moins de revenus et comment est-elle calculée. Il dit qu'il parle de la totalité de la facture péréquative.

M. Patrick Hübscher répond qu'à la page 35 il y a des comparaisons verticales et horizontales. « **La facture péréquative (horizontale)** » permet de recevoir des retours comme pour « **les Forêts** ». Il termine en disant qu'il y a une grosse refonte à faire au niveau des charges péréquatives car il est nécessaire d'isoler les besoins des Communes et la taille des Communes.

Il n'y a plus de commentaires, le Président passe au vote.

Le Préavis municipal N° 09/2019 est accepté à l'unanimité (35 oui, 0 non et 1 abstention).

9. Préavis municipal N° 10/2010 : Rapport de gestion 2019

Le Président demande à la Municipalité si elle désire ajouter quelque chose, ce qui n'est pas le cas.

M. Frédéric Guilloud lit les conclusions de la Commission de gestion qui recommande aux membres du Conseil d'accepter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2019.

Il n'y a pas de commentaires le Président passe au vote.

Le Préavis N° 10/2020 est accepté à l'unanimité (38 oui, 0 non et 1 abstention).

10. Divers et propositions individuelles

Mme Sylviane Jaquet lit le rapport d'activité de la Commission communale de Recours en Matière d'Impôts pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. **Voir Annexe 3.**

M. Denis Berger dit qu'il a fait une demande aux autorités pour sécuriser les nouveaux chemins dans les talus pour le cheminement entre les villages du Muids et d'Arzier. Il explique que les travaux ont bien avancé et remercie les autorités pour avoir sécurisé les promeneurs du village.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley revient sur la rue du Village en remerciant M. Hübscher pour avoir fait refaire la peinture comme demandé lors d'une séance précédente ; pour rendre plus visible la signalisation qui était devenue faible devant l'entrée pédestre de l'école. Elle explique que sur cette route, en face de l'entrée pédestre de l'école, il y a aussi des marquages faisant office de trottoir. Après l'étude, il y avait aussi des poteaux couleur orange entre la route et l'espace pour piétons. Après, à la place des poteaux, il y avait des cônes couleur orange. Maintenant, il n'y a ni poteaux ni cônes, juste des marquages peints sur la rue. Elle demande comment maintenant cela va-t-il être géré pour sécuriser un peu plus la partie pédestre de cette route qui est située en face de l'entrée de l'école.

M. Patrick Hübscher lui demande s'il faut ou pas remettre des cônes.

Mme la Syndique reprend en expliquant qu'il va falloir trouver une solution pour sécuriser un peu plus la route.

M. Olivier Badan revient sur le chemin du « **Mont Roux** ». La Commission de gestion s'est demandé dans son rapport « *s'il n'aurait pas été judicieux de gravillonner directement le chemin reliant la route des Montagnes au chalet du Mont-Roux à la fin des travaux. En effet, en raison du passage quotidien des véhicules, le chemin a tendance à se dégrader, et devra certainement être refait plus vite que prévu* ». Il redemande à la Municipalité s'il elle serait d'accord de revenir avec un préavis, pour un simple gravillonnage, le plus vite possible. Il précise que pour le moment le chemin est en bon état, mais comme l'a constaté la Commission de gestion, d'ici plusieurs années ce chemin va se dégrader et il serait dommage de remettre ce chemin tel quel à la future Législature. Pour terminer, M. Badan demande aux 5 Municipaux s'ils peuvent l'informer sur le fait qu'ils se représenteront à la prochaine Législature.

M. Nicolas Ray lui répond qu'il lui semble que la question du « **gravillonnage ou pas du chemin du Mont-Roux** » a déjà été abordée. Il dit que la Municipalité en a discuté et a trouvé la facture trop élevée. Il rappelle aux membres du Conseil communal qu'il y a la possibilité de déposer un Postulat afin que la Municipalité l'étudie à nouveau, mais, qu'à ce jour rien n'est prévu. Il dit qu'il y a des choix d'investissement à faire et que ce n'est pas une priorité pour la Municipalité. De toute manière ce Postulat débouchera sur un Préavis municipal.

M. Frédéric Boy rajoute qu'à l'époque du préavis, on nous avait expliqué que l'on était dans un « **Parc National** » protégé ; que le Canton et les administrations refusaient de rajouter des produits à base d'hydrocarbures, alors même qu'une partie du chemin était déjà goudronné. A l'époque cela n'avait pas suffi pour permettre un goudronnage.

M. Nicolas Ray lui répond et confirme à 100% que les premiers contacts avec le Canton avaient été plutôt négatifs et si l'on revient avec préavis nous devons repasser par le Canton. Il précise que la politique actuelle n'est pas au goudronnage à outrance des chemins de montagnes.

M. Eric Jaquet rebondit, et comme il l'a déjà signalé lors du dernier Conseil, le chemin du Mollard, qui n'est pratiquement utilisé par personne, a été goudronné cette année avec l'entretien courant des chemins forestiers. C'est pour cela que la Commission de Gestion a donné son avis. Il dit que c'est peut-être un manque de volonté de goudronner ce chemin.

Mme la Syndique lui répond que ce n'est pas un manque de volonté de la part de la Municipalité de ne pas goudronner ce chemin. Elle dit qu'en reprenant le procès-verbal du 25 septembre 2017, si c'est utile, lors de la présentation du préavis pour « **la réfection du chemin du Mont-Roux** » le débat a eu lieu et finalement le préavis a été accepté sans le goudronnage. Si maintenant il est demandé de revoir la situation, il suffit de déposer un Postulat avec une phrase « **un goudronnage au chemin du Mont-Roux** ». Ainsi le débat pourra avoir lieu au sein de l'assemblée, mais elle précise que cela n'est pas une mauvaise volonté de la part de la Municipalité.

M. Patrick König réplique qu'il faut prévoir une facture à plus de CHF 50'000. — ainsi que le nombre quotidien de véhicules qui utilisent ce chemin.

M. François Esselborn demande pourquoi c'est à nous, membre du Conseil de cette législature « **2016-2021** », de voter pour le DISREN et non pas à la prochaine législature. Il dit que l'on prend une décision et que ceux qui en subiront les conséquences seront le prochain Conseil et la prochaine Municipalité. N'y a-t-il pas moyen de coordonner les deux ?

M. Frédéric Guilloud répond que c'est une volonté délibérée de Région de Nyon de justement ne pas de coordonner le DISREN en début de législature. Si l'on est au début d'une législature il y a beaucoup de nouvelles personnes et beaucoup de choses sont à régler dans les communes. C'est justement pour cela que le vote est décalé ; pour que les gens aient une meilleure vision d'ensemble en fin et début législature. Normalement le vote aurait dû intervenir ce printemps pour une entrée en vigueur du budget en juillet de cette année.

Mme Elvira Rölli remercie M. Frédéric Guilloud pour ses explications, mais elle informe que « **Région Nyon** » et le « **Conseil Intercommunal du DISREN** » sont vraiment des choses très compliquées. Il est vrai qu'en début de législature on ne comprend pas comment cela fonctionne et elle dit que, personnellement, il lui a fallu 3 à 4 ans pour comprendre le fonctionnement. Elle précise que les participations thématiques du DISREN sont déductibles de la péréquation.

11. Annonce et préavis futurs

Mme la Syndique annonce que le conseil du 28 septembre est annulé et que la prochaine séance aura lieu le 16 novembre pour discuter du point d'impôts et de la sécurisation du CCS.

Il n'y a plus de questions ni de commentaires, le Président clôt la séance.

La séance est levée à 22h25

Le Président
Christophe Patarin

La Secrétaire
Maryline Thalmann Giavina